

Question présentée par la députée :
M^{me} Léna Strasser

Date de dépôt : 27 janvier 2022

Question écrite urgente

Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2021

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2021, selon le même découpage et la même mise en forme que ceux effectués en réponse aux QUE 645 (statistiques 2016), QUE 793 (statistiques 2017), QUE 969 (statistiques 2018), QUE 1229 (statistiques 2019) et QUE 1539 (statistiques 2020) ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir veiller à une mise en forme correcte de ses réponses, comme c'est le cas dans ses réponses QUE 645-A et suivantes.

Pour rappel, il s'agit de transmettre les informations suivantes en date du 31 décembre, ici 2021, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les détenus selon la durée de la détention de la façon suivante :

- depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans ;
- le nombre de détenus en détention préventive, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour et le nombre de détenus sans titre de séjour ;
- le nombre de détenus en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le

nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour et le nombre de détenus sans titre de séjour ;

- le nombre de détenus en exécution de mesures, en distinguant le nombre d’hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titres de séjour et le nombre de détenus sans titres de séjour.

Le Conseil d’Etat peut-il également nous communiquer pour chaque établissement pénitentiaire genevois les informations suivantes au 31 décembre 2021 :

- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de promenade des détenus ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de sport ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures usuelles de travail en atelier ?
- la méthode de conception (catering, atelier, autre) et les coûts des repas destinés aux détenus ?